

# **COMPTE RENDU**

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 octobre 2003**

à 18 heures

### **PRESENTS :** M.SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. – FREMONT L. – COLLOBERT H., THOMAS D, Adjoints,

Mmes et Mrs MABIN B. – PLOUX G. – LE MARREC Y - LE VEZOUET JP. MEUNIER J – JONET S. – PERSONNIC A. - LE ROUX P - GUENNICK MT. – ANGER M. - JOUANIGOT A – KERHERVE J – RICHARD G.

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme MONNIER M. qui donne pouvoir à Mme JOUANIGOT A.

Mr LE BAIL M. qui donne pouvoir à Mr HENRY B.

Mr SALAUN J- C.

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

### **1° PROGRAMME VOIRIE COMPLEMENTAIRE 2003**

Y. GEORGES fait le point sur les travaux de voirie prévus pour 2003 :

- les travaux rue de la Fontaine sont terminés, de même que ceux rue Joliot-Curie.
- Rue du Prieuré les travaux sont en cours.
- Des travaux supplémentaires vont pouvoir être réalisés : l'enrobé sur la route qui va du lotissement du Rucaër jusqu'au moulin du Rucaër, la réfection des trottoirs rue Célestin Chevoir et divers travaux notamment au lotissement du Croissant (eaux pluviales).

En ce qui concerne le programme de voirie 2003 complémentaire, ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres. L'ouverture des plis a eu lieu le 15 septembre à 11 heures à la mairie.

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. La moins disante est l'entreprise EUROVIA pour un montant TTC de 51 950.88 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour confier ces travaux à l'entreprise EUROVIA et autorise le maire à signer le marché correspondant pour un montant de 51 950.88 €

## **2° PERSONNEL COMMUNAL**

### **➤ Création d'un poste d'Agent d'Entretien à temps non complet**

Monsieur Le Maire signale que Madame LENOIR Annick, Agent d'entretien qualifié, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Elle intervenait pour le ménage, à l'école du bourg et dans les locaux communaux, et s'occupait du service à la cantine du bourg.

S'agissant du recrutement d'un nouvel agent, il y a lieu de supprimer le poste d'agent d'entretien qualifié de Madame LENOIR et de le remplacer par un poste d'Agent d'entretien à temps non complet (26 heures/semaine), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2003.

Actuellement Madame HENRY Danielle, qui assure les remplacements depuis de nombreuses années, occupe le poste. Elle sera prioritaire lors du recrutement de l'agent d'entretien.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'un poste d'Agent d'Entretien à temps non complet.

### **➤ Cadeau départ à la retraite**

Madame SOURFLAIS Danièle, secrétaire de mairie depuis 38 ans à PABU, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2003.

Une cérémonie a été organisée par la Municipalité et à cette occasion, un cadeau lui a été remis, à savoir un voyage pour 2 personnes en Turquie pour la somme de 492 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler la facture correspondante aux Voyages ROUILLARD.

### **➤ Visite médicale permis poids lourds.**

Après renseignements pris auprès des services de la Sous-Préfecture de GUINGAMP, la conduite d'un tracteur dont l'ensemble dépasse 3,5 tonnes est réservée aux personnes titulaires d'un permis poids lourds.

Le tracteur de la Commune entrant dans cette catégorie, il est nécessaire qu'une partie des agents soit en possession du permis requis.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à rembourser aux agents concernés, la visite médicale obligatoire pour un coût actuel de 24,40 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ce remboursement.

## **3° CHARGES SCOLAIRES ECOLE BILINGUE POUR LES COMMUNES HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES : TARIF**

Monsieur Le Maire rappelle que beaucoup d'enfants de communes extérieures sont scolarisés à l'école bilingue et qu'il avait été décidé de demander une participation à ces communes. Devant la complexité de cette affaire, il avait été décidé de s'adresser à Monsieur le Sous-Préfet.

En ce qui concerne l'école du Croissant, il n'est pas demandé de participation aux frais de fonctionnement aux communes hors communauté de communes de GUINGAMP. Seules les communes de la CdC y participent.

Le Maire fait le point sur les réunions organisées à la Sous-Préfecture de GUINGAMP.

Une première réunion a eu lieu le 19 juin, avec Monsieur le Sous-Préfet pour étudier la participation des communes aux charges scolaires de l'école publique bilingue.

Lors de la deuxième réunion du 15 juillet Monsieur le Sous-Préfet a souligné le caractère obligatoire de la participation des communes aux frais de fonctionnement en raison de la spécificité de cette école. Un courrier a été envoyé aux maires des communes concernées.

A ce jour, 3 communes ont fait part de leur décision :

-POMMERIT -LE VICOMTE a demandé à Madame Le Préfet d'interroger le Ministère de l'Intérieur sur le cas particulier de leur commune (18 enfants pour l'année scolaire 2002-2003), en lui faisant préciser la notion de « dépense obligatoire » fondée sur le critère qualitatif.

-TREGLAMUS refuse de payer en invoquant l'existence d'une école identique sur leur territoire communautaire à LOUARGAT.

- PEDERNEC après en voir délibéré a donné son accord pour la participation de 266.79 €

Le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif pratiqué au sein de la Communauté de Communes de GUINGAMP, soit 266,79 € par an et par enfant pour les communes et demande que cette somme soit revalorisée, le coût moyen d'un élève étant de 680 €.

#### **4° BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : OUVRAGES A RETIRER DU FONDS.**

Monsieur le Maire explique que le personnel de la bibliothèque souhaite retirer du fonds, 477 livres (352 adultes et 125 jeunes) aux motifs qu'ils sont anciens, abîmés et qu'ils ne sortent plus des rayons. B.HENRY, propose, plutôt que de les détruire, qu'ils soient offerts aux écoles de la Commune.

Le Conseil Municipal décide donc de donner 300 livres en quantités égales aux 3 écoles et 177 seront remis aux nouveaux abonnés.

#### **5° MOTION DE SOUTIEN A INGRID BETANCOURT**

Monsieur Le Maire propose de voter une motion de soutien à Ingrid BETANCOURT :

- Compte tenu du combat que mène Ingrid BETANCOURT en faveur de l'instauration d'une vraie démocratie en Colombie,
- Soutenant son action en faveur de la justice sociale, de la lutte contre la corruption et pour la défense des pauvres,
- Considérant que son enlèvement le 23 février 2002 est une entrave au débat démocratique en Colombie,
- Qu'à travers elle, nous souhaitons créer un élan de solidarité avec 3000 autres personnes enlevées dans le pays,
- Considérant que son combat est aussi le nôtre,

Le Conseil décide :

- De soutenir l'action d'Ingrid BETANCOURT et de la faire connaître à ses concitoyens en y consacrant une information dans le bulletin communal,
- De la faire « Citoyenne d'Honneur » de la commune en regard du combat difficile qu'elle mène au péril de sa vie et de celle de ses proches en faveur du peuple colombien,
- De porter cette information à la connaissance de :
  - M Miguel GOMEZ MARTINEZ, Ambassadeur de Colombie en France,  
et de la francophonie,
  - M. Jean-Pierre RAFFARIN, Premier Ministre,
  - M. Christian PONCELET, Président du Sénat,
  - M. Jacques CHIRAC, Président de la République,
  - M. Pat COX, Président du Parlement Européen,
  - M. Xavier SOLANA, Secrétaire Général du Conseil de l'Union Européenne

- M. Walter SCHWINNER, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
- M Romano PRODI, Président de la Commission Européenne

Afin que dans leurs responsabilités respectives, ils puissent œuvrer en faveur de la libération d'Ingrid BETANCOURT.

## **.6° INFORMATIONS**

➤ G. RICHARD présente le rapport d'activités de la Communauté de Communes.

Il fait part de l'obligation de changer l'article 11 des statuts du Syndicat Mixte suite à la demande faite par la Sous-Préfecture afin de préciser les compétences de chacun des partenaires. Ceci ne changera en rien à l'aspect économique du projet mais permettra de recevoir des aides du FEDER. La répartition au sein du Syndicat Mixte est de 55 % pour le Conseil Général, 22.50 % pour GUINGAMP et 22.50 % pour la Communauté de Communes de GUINGAMP.

Les gros chantiers en cours sont :

- Crèche Pinochio : Mr LE LOUP , architecte a été retenu
- Maison de l'enfance à PLOUMAGOAR : Mr LE LOUP, architecte a été retenu
- Plateforme de compostage à PLOUISY

➤ H. COLLOBERT fait le point sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il y a eu plusieurs réunions pour la révision du PLU. Le Cabinet Paysages de l'Ouest de NANTES, représenté par Mme CROGUENNEC a réalisé une étude relative à ce que pourrait être la commune jusqu'en 2015, et comment la développer dans le cadre d'un projet durable. Il ressort de cette étude qu'il faut dynamiser la Commune en soutenant l'accueil, le logement social, le maintien de l'activité tout en préservant l'activité agricole, la qualité des milieux. Il faut également prendre en compte les projets publics et d'intérêt collectif.

Il précise que le document réalisé par le Cabinet Paysages de l'Ouest de NANTES remis à chaque conseiller est à étudier et qu'il attend les observations de chacun.

➤ En ce qui concerne le choix de l'architecte pour les travaux de la mairie, H. COLLOBERT fait le point sur les appels à candidatures.

Pour ceux parus en février et avril, il n'y avait eu que 2 réponses.

Suite à un nouvel appel à candidatures, 23 réponses sont arrivées en mairie dont 1 non recevable.

L'ouverture des plis a eu lieu le 8 octobre en présence des membres du jury : Le Maire, 3 élus de la Commune et 2 architectes du CAUE. Mr HENRY de la DDE et Mme PARIS de la trésorerie y assistaient.

4 architectes ont été retenus soit 3 prioritaires et un suppléant. Ils ont été retenus sur leurs réalisations et moyens. Aucun projet n'a été fait, il faut attendre les propositions des architectes. La DDE a avancé un chiffre approximatif de 750 000 € de travaux.

➤ Dans le cadre du projet d'aménagement du bourg, Monsieur le Maire avait organisé une visite pédestre du centre de PABU, samedi 11 octobre. Le cimetière, la maison L'ANTON ainsi que quelques terrains ont été visités. Il sera attentif à toutes propositions et observations de la part de chacun.

➤ Monsieur le maire, lors de la prochaine réunion du conseil communautaire va demander qu'un autre terrain soit choisi pour les gens du voyage ; celui retenu au Rucaër se trouve trop près des habitations et a suscité des réactions de la part de riverains.

- Lors de la séance du Bureau Municipal du 30 juin , il avait été envisagé de restaurer les tableaux abîmés dans l'église avec une participation de la Commune et de la paroisse pour moitié chacune. Pour l'instant ces travaux ne seront pas réalisés.
- Monsieur Le Maire a tenu à saluer le travail de recherche fait par les habitants de la Poterie pour la sécurisation et l'embellissement de leur rue. Une réunion va avoir lieu et la DDE sera contactée afin d'en connaître la faisabilité et le coût.
- **Dates à retenir :**

Le 17 octobre : réception des maisons fleuries  
le 24 octobre à 17H30 : accueil du curé de GUINGAMP  
LE 25 octobre à 11H30 : remise de la médaille de bronze du tourisme à Mr LE LAY.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45